

Vaccination en entreprise

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie propose aux entreprises de les accompagner dans la vaccination de leurs salariés.

Dans ce cadre, les entreprises peuvent faire appel à une équipe d'intervention afin :

- d'échanger et de sensibiliser leurs salariés sur le vaccin, notamment le Pfizer ;
- d'organiser des espaces de vaccination dans leurs espaces ;
- de délivrer les QR codes dès que le schéma vaccinal est complet (deux doses à trois semaines d'intervalle pour le vaccin Pfizer).

L'entreprise volontaire doit réunir **un minimum de 20 personnes**, pour que l'intervention soit organisée. Les petites entreprises voisines peuvent prévoir une opération conjointe sur un même site.

Une procédure simple

- Au moins huit jours avant l'opération de vaccination, l'entreprise adresse un courriel à « **vaccinodrome@gouv.nc** » en indiquant :
 - la date souhaitée pour l'intervention dans ses murs ;
 - les prestations attendues, soit deux options :
 - « Sensibilisation, vaccination et délivrance des QR codes » ;
 - « Sensibilisation et vaccination », uniquement.
- L'entreprise communique le nombre de personnes préinscrites (20 ou plus), au minimum quatre jours avant l'opération de vaccination.
- Dans l'intervalle, un agent de l'équipe d'intervention se déplace dans l'entreprise pour définir le lieu de l'opération et le chemin vaccinal.
- Le jour J, l'équipe d'intervention DASS/DRHFPNC (composée a minima de cinq personnels de santé et administratifs, dont un médecin) se rend dans l'entreprise pour assurer l'opération.

J-8

Entreprise

Demande par mail précisant la date souhaitée et les prestations choisies

J-6

GNC

Traitement et réponse avec confirmation de la date

J-4

Entreprise

Communication du nombre de salariés préinscrits

GNC

Définition de l'organisation en lien avec l'entreprise

J-1

GNC

Définition du périmètre et du chemin vaccinal avec visite du site